



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

0396

27 FEV. 1991

DEPARTMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBBLICA

Borne, le 26 février 1991

Banque Européenne de Reconstruction et de Développement :
Représentation de la Suisse au Conseil des Gouverneurs et
participation de la Suisse à la séance d'inauguration.

Vu la proposition de DFEP du 26 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le Chef du Département de l'Economie Publique et le Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux responsable pour les affaires de la Banque sont nommés Gouverneur, respectivement Gouverneur adjoint de la Suisse auprès de la Banque;

2. La direction de la délégation suisse à la séance d'inauguration de la Banque est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département de l'Economie Publique qui sera accompagné de la délégation suivante :

- le Gouverneur adjoint et le directeur exécutif de la Suisse;
- deux représentants du DFAE;
- deux représentants de l'OFAEE;
- un représentant du DFF;
- l'Ambassadeur de la Suisse auprès du Royaume-Uni.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire :

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	8	-
	X	EDI	5	-
	Y	EJPD	5	-
	X	EMD	5	-
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
	X	BK	3	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-





250.3

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 26 février 1991

Für die Bundesratssitzung

vom: 27. feb. 1991Au Conseil fédéral

**Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) :
 Représentation de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs et
 participation de la Suisse à la séance d'inauguration**

I. Introduction :

Par décision du 5 septembre 1990, les Chambres fédérales ont approuvé la participation de la Suisse à la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. Cette décision est soumise au référendum facultatif dont le délai expire le 28 mars 1991.

Selon les statuts de la Banque, l'accord portant sur la création de la BERD prendra effet à partir de la remise des documents de ratification de l'accord par des pays qui comptent pour 2/3 du capital de souscription, dont deux pays de l'Europe Centrale et Orientale. La BERD estime que ces conditions de mise en vigueur de l'accord seront réunies dès le début du mois de mars. M. Attali, Président désigné de la BERD, prévoit la séance formelle d'inauguration de la Banque les 15 et 16 avril 1991 à Londres, en présence de MM. Mitterrand et Major.

Le but de cette proposition est de vous suggérer:

- la nomination des représentants suisses dans le Conseil des Gouverneurs;
- la composition de la délégation suisse à la séance d'inauguration.

II. Représentation de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs.

Selon les statuts de la Banque, la Suisse est représentée par un Gouverneur et un Gouverneur adjoint dans le Conseil des Gouverneurs de la Banque.

Selon les informations dont nous disposons, pratiquement l'ensemble des pays européens se fera représenter au niveau ministériel. Nous vous proposons donc de nommer le Chef du Département de l'Economie Publique comme Gouverneur de la Suisse à la BERD.

Pour assurer le suivi opérationnel des activités, il est indispensable que l'Office responsable de ce dossier ait un représentant de haut rang dans l'organe suprême de la Banque. Nous vous suggérons donc de nommer le Délégué aux accords commerciaux de l'OFAEE qui a la responsabilité opérationnelle pour la Banque comme Gouverneur adjoint.

Les représentants du DFAE et du DFF qui participeront aux réunions annuelles de la Banque seront nommés Gouverneurs adjoints temporaires.

III. Représentation suisse à la réunion d'inauguration de la Banque.

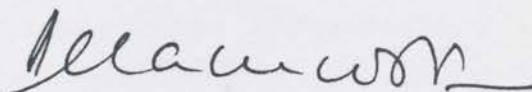
La séance d'inauguration aura lieu lors de la première séance du Conseil des Gouverneurs qui élira le Président de la Banque et le Conseil d'Administration, où la Suisse est représentée par un directeur exécutif dans un groupe de vote comprenant la Suisse, la Turquie et la Principauté du Liechtenstein.

Nous vous proposons que la délégation suisse à cette séance d'inauguration se compose de la manière suivante :

- M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, comme représentant du Gouvernement suisse et chef de la délégation;
- le Gouverneur adjoint et le directeur exécutif de la Suisse;
- deux représentants du DFAEE,
- deux représentants de l'OFAEE;
- un représentant du DFF;
- l'Ambassadeur de la Suisse au Royaume-Uni.

Les Départements respectifs désigneront leurs représentants ultérieurement.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexe : projet de décision du Conseil fédéral

Pour co-rapport à :
tous les départements

Extrait du procès-verbal à :
tous les départements

Berne, le 26 février 1991

Banque Européenne de Reconstruction et de Développement :
Représentation de la Suisse au Conseil des Gouverneurs et
participation de la Suisse à la séance d'inauguration.

Vu la proposition de DFEP du 26 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est
 représentatif de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs et
 participatif de la Suisse à la séance d'inauguration

décidé

1. Le Chef du Département de l'Economie Publique et le Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux responsable pour les affaires de la Banque sont nommés Gouverneur, respectivement Gouverneur adjoint de la Suisse auprès de la Banque;

2. La direction de la délégation suisse à la séance d'inauguration de la Banque est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département de l'Economie Publique qui sera accompagné de la délégation suivante :

- le Gouverneur adjoint et le directeur exécutif de la Suisse;
- deux représentants du DFAEE,
- deux représentants de l'OFAEE;
- un représentant du DFF;
- l'Ambassadeur de la Suisse auprès du Royaume-Uni.

la nomination des représentants suisses dans le Conseil des Gouverneurs;

la composition de la délégation

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire :

II. Représentation de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs.

Selon les statuts de la Banque, la Suisse est représentée par un Gouverneur et un Gouverneur adjoint dans le Conseil des Gouverneurs de la Banque.

Malgré les informations dont nous disposons, pratiquement tous les pays européens se feraient représenter au niveau ministériel. Nous vous proposons donc de nommer le Chef du Département de l'Economie Publique comme Gouverneur de la Suisse à la BEB.



250.3

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne, le 26 février 1991

Für die Bundesratssitzung

vom: 27. feb. 1991Au Conseil fédéral

Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) :
Représentation de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs et
participation de la Suisse à la séance d'inauguration

I. Introduction :

Par décision du 5 septembre 1990, les Chambres fédérales ont approuvé la participation de la Suisse à la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement. Cette décision est soumise au référendum facultatif dont le délai expire le 28 mars 1991.

Selon les statuts de la Banque, l'accord portant sur la création de la BERD prendra effet à partir de la remise des documents de ratification de l'accord par des pays qui comptent pour 2/3 du capital de souscription, dont deux pays de l'Europe Centrale et Orientale. La BERD estime que ces conditions de mise en vigueur de l'accord seront réunies dès le début du mois de mars. M. Attali, Président désigné de la BERD, prévoit la séance formelle d'inauguration de la Banque les 15 et 16 avril 1991 à Londres, en présence de MM. Mitterrand et Major.

Le but de cette proposition est de vous suggérer:

- la nomination des représentants suisses dans le Conseil des Gouverneurs;
- la composition de la délégation suisse à la séance d'inauguration.

II. Représentation de la Suisse dans le Conseil des Gouverneurs.

Selon les statuts de la Banque, la Suisse est représentée par un Gouverneur et un Gouverneur adjoint dans le Conseil des Gouverneurs de la Banque.

Selon les informations dont nous disposons, pratiquement l'ensemble des pays européens se fera représenter au niveau ministériel. Nous vous proposons donc de nommer le Chef du Département de l'Economie Publique comme Gouverneur de la Suisse à la BERD.

Pour assurer le suivi opérationnel des activités, il est indispensable que l'Office responsable de ce dossier ait un représentant de haut rang dans l'organe suprême de la Banque. Nous vous suggérons donc de nommer le Délégué aux accords commerciaux de l'OFAEE qui a la responsabilité opérationnelle pour la Banque comme Gouverneur adjoint.

Les représentants du DFAE et du DFF qui participeront aux réunions annuelles de la Banque seront nommés Gouverneurs adjoints temporaires.

III. Représentation suisse à la réunion d'inauguration de la Banque.

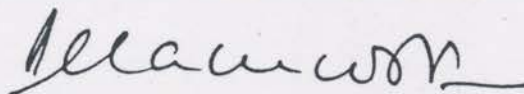
La séance d'inauguration aura lieu lors de la première séance du Conseil des Gouverneurs qui élira le Président de la Banque et le Conseil d'Administration, où la Suisse est représentée par un directeur exécutif dans un groupe de vote comprenant la Suisse, la Turquie et la Principauté du Liechtenstein.

Nous vous proposons que la délégation suisse à cette séance d'inauguration se compose de la manière suivante :

- M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, comme représentant du Gouvernement suisse et chef de la délégation;
- le Gouverneur adjoint et le directeur exécutif de la Suisse;
- deux représentants du DFAE;
- deux représentants de l'OFAEE;
- un représentant du DFF;
- l'Ambassadeur de la Suisse auprès du Royaume-Uni.

Les Départements respectifs désigneront leurs représentants ultérieurement.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexe : projet de décision du Conseil fédéral

Pour co-rapport à :
tous les départements

Extrait du procès-verbal à :
tous les départements

0197

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Banque Européenne de Reconstruction et de Développement :
Représentation de la Suisse au Conseil des Gouverneurs et
participation de la Suisse à la séance d'inauguration.

Vu la proposition de DFEP du 26 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Le Chef du Département de l'Economie Publique et le Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux responsable pour les affaires de la Banque sont nommés Gouverneur, respectivement Gouverneur adjoint de la Suisse auprès de la Banque;
2. La direction de la délégation suisse à la séance d'inauguration de la Banque est confiée au Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département de l'Economie Publique qui sera accompagné de la délégation suivante :
 - le Gouverneur adjoint et le directeur exécutif de la Suisse;
 - deux représentants du DFAE;
 - deux représentants de l'OFAEE;
 - un représentant du DFF;
 - l'Ambassadeur de la Suisse auprès du Royaume-Uni.

Volkswirtschaftsdepartement

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire :

Befehl
 Antwort

Protokollauszug an:

- EDI 9 Ex. (GS 5, EDI 2, DFAG 2)
- EDI 7 Ex. zur Kenntnisnahme
- EJPD 2 Ex. zur Kenntnisnahme
- EFD 7 Ex. zur Kenntnisnahme
- BK 5 Ex. zur Kenntnisnahme